

**Auteur, titre et références du texte :**

Abbé Alphonse Angot, « Note sur une statue du Grand Condé conservée dans l'église de Saulges », dans *Bulletin Archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1897, p. 547-549 et planche XII.

**Mis en ligne par :**

Archives départementales de la Mayenne  
6 place des Archives — 53000 LAVAL, France  
[archives@cq53.fr](mailto:archives@cq53.fr)

Date de première mise en ligne : 5 juin 2007.

Référence : FR-AD53-BN-00123

**Texte relu par : Joël Surcouf**

d'après un exemplaire conservé aux Archives départementales de la Mayenne  
(cote : Mf 676).

**D'autres textes sont disponibles**

sur le site des Archives de la Mayenne :  
<http://www.lamayenne.fr/?SectionId=418>

**NOTE  
SUR  
UNE STATUE DU GRAND CONDÉ  
CONSERVÉE DANS L'ÉGLISE DE SAULGES (MAYENNE),**

**PAR M. L'ABBÉ ANGOT.**

La statue dont j'ai l'honneur d'adresser au Comité des travaux historiques la photographie (Pl. XII), avec celle du retable où elle est placée, n'est autre, à mon avis, que la statue du grand Condé.

Voici, très sèchement, les preuves que je donnerai de cette attribution :

L'autel est celui de Saulges (département de la Mayenne, canton de Meslay).

Saulges, par acquisition faite en 1588, dépendait de la seigneurie de Thévalle, dont le château est sur la commune de Chemeré-le-Roi, mais à moins de 2 kilomètres du bourg de Saulges.

Le dernier représentant de la famille de Thevalle, Jean de T..., capitaine de renom, neveu du maréchal de la Vieilleville, chevalier des deux ordres du Roi, ne laissa qu'une fille, mariée en 1597 à Charles de Maillé, père du maréchal de Maillé-Brezé.

Ce dernier épousa la sœur du cardinal de Richelieu, et le célèbre ministre eut l'ambitieuse et malencontreuse idée de marier sa nièce (1641) Claire-Clémence de Maillé-Brezé à Louis II de Bourbon, prince de Condé, qui remportait l'année suivante la victoire de Rocroy.

Ce mariage fut aussi malheureux pour Condé que pour la princesse Claire-Clémence, victime plutôt que complice des visées de son oncle. Mais il n'en résulta pas moins que l'illustre capitaine fut seigneur, du chef de sa femme, de Thévalle et de Saulges. Ces terres furent données à ferme le 14 janvier 1655 « par Jean Doujal, Nicolas Chevalier, Michel Perraut, commissaires députés pour la direction des biens qui ont appartenu au sieur prince de Condé, en expédition de l'arrêt de la Cour du 27 mars dernier contre ledit prince », lit-on dans un dossier de la famille aux. Archives nationales (R 3, 82).

L'église et le prieuré de Saulges formaient deux bénéfices à la présentation de l'abbé de la Coulure du Mans, et le titulaire de cette abbaye bénédictine était, en 1657-1693, Louis-Henri de Bourbon, bâtard légitimé, qui avait fait pourvoir de la cure de Saulges son

propre aumônier André Chériotty, prêtre du diocèse de Carpentras (1678-1702).

En 1690, les habitants de Saulges firent reconstruire le maître-autel de leur église, et le travail, sauf les armoiries, était achevé en 1692, comme l'apprend le récit suivant que je transcris :

« Je soubsigné, procureur de la fabrice de Sauge, tiens quitte et décharge M. Langlois, m<sup>e</sup> architecte, de la façon de notre auel au moyen qu'il parachève de graver les armes audit autel qu'il a encommencé, et reconnois à ce moyen qu'il est conforme au dessain sur lequel nous avons marchandé, sans préjudice de mes prétentions et à me faire rembourser du nommé Lemesle, aussi architecte, ouvrier dudit Langlois, de ce qu'il a reçu plus que je ne [de]vois audit Langlois, ainsi que je voiré l'avoir affaire, dont il y a instance encommencée au siège de Sainte-Suzanne, qui demeure réservée contre ledit Lemesle. Fait ce dix septembre mil six cent quatre-vingt-douze. » (Pas de signature.)

La date 1692 se lit en effet au-dessous de la statue.

Langlois et Lemerle sont deux architectes de Laval.

Il n'y a plus, ce me semble, qu'à examiner la statue pour reconnaître qu'elle est celle non d'un saint, mais d'un grand officier de la cour. Le bâton tenu dans la main droite est non le bâton de maréchal, mais celui de grand maître de France ; l'objet qu'on distingue dans la main gauche, une serviette, ne convient pas moins à la dignité longtemps héréditaire dans la maison de Condé : « Le grand maître, dit Moréri, a le commandement sur les officiers de la maison et de la bouche du Roi, qui lui prêtent leur serment de fidélité et dont il dispose d'une partie des charges. » Condé avait droit au bâton de grand maître et non à celui de maréchal de France. Le manteau fleurdelisé, les colliers des ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit et tous les autres détails de l'habillement conviennent également au grand dignitaire que fut Condé.

Au-dessus de sa statue on voit son écusson chargé des trois fleurs de lys et du bâton, accolé à celui de Thévalle dont les meubles sont trois annelets. On se demandera sans doute pourquoi on fait revivre ici les armoiries d'une famille éteinte depuis cent ans pour la substituer à celles de Maillé-Brezé (d'or à 3 fasces ondées de gueules), qui seraient celles de la femme de Condé. On verra, si l'on veut, dans ce fait un nouveau témoignage de l'aversion insurmontable que Condé et les siens eurent toujours pour l'alliance qui leur avait été imposée. Plus simplement on peut dire aussi que si le nom de Thévalle était éteint, le souvenir en était encore partout dans le pays et sur les murs mêmes de l'église dont les Condé étaient maintenant les patrons temporels, et qu'il était naturel d'unir les armes glorieuses de la maison de France à celles qu'on voyait sans doute sur l'autel remplacé par le nouveau retable. Quel que soit d'ailleurs le motif de ce choix, il est bien certain qu'il n'y eut jamais d'alliance directe des Thévalle aux Bourbons d'aucune branche.

La seule objection qu'on puisse faire contre ma thèse est que les insignes de la statue peuvent aussi bien convenir au fils du grand Condé, Henri de Bourbon, qu'à lui-même. Mais le fils vivait encore, et quoique les vivants comptent plus que les morts, la gloire ne l'avait pas tellement consacré qu'on pût avoir l'idée de le placer sur l'autel. La hardiesse est bien déjà un peu grande d'y installer le héros de la famille, mais enfin cela se comprend mieux pourtant, surtout avec l'ensemble des circonstances qui entourent la construction de cette œuvre d'architecture. Il faut remarquer en outre que du côté opposé se voient les armes de Bourbon-Condé encore, avec les deux colliers d'ordre qui conviennent bien à Henri de Bourbon.

Je ne suis point à même de juger si les traits donnés à la statue sont ceux de Condé. Le type est bourbonnien, je crois, mais un artiste de province peut bien n'avoir approché qu'imparfaitement de la ressemblance désirée sans que pour cela son intention soit douteuse.

La statue est en terre cuite et presque de grandeur naturelle.

A. ANGOT.



STATUE DU GRAND CONDE  
DANS L'EGLISE DE SAULGES (MAYENNE)